

PROGRAMME

Formation Habilitation Electrique

Personnel non-électricien BS-BE Manœuvre

Conformément à la NF C18-510



Objectifs de la formation :

- > Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF UTE C 18-510
- > S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur établissement
- > Adapter le programme à la finalité de l'habilitation délivrée

Contenu de la formation :

Formation théorique et pratique

Module Tronc commun :

- > Distinguer les grandeurs électriques, tel que courant tension, résistance etc.
- > Principes de base en électricité
- > Connaissance des risques
- > Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie
- > Lire et exploiter un titre d'habilitation

Module « BS intervention de remplacement et de raccordement » :

- > Citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).
- > Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation. Spécificité de l'intervention BT de remplacement et de raccordement. Mise en condition pour l'intervention BT. Raccordement des conducteurs sur bornier de puissance ou de commande d'un circuit en attente et hors tension. Réaliser la mise hors tension pour son propre compte. (Pré-identification, séparation, condamnation)
- > Effectuer la vérification d'absence de tension. / Organisation et protection de son intervention BT. / Remise sous tension

Module « BE Manœuvre » :

- > Citer les limites de l'habilitation BE (autorisation et interdits, etc..).
- > Citer les moyens de protection individuels et leurs limites d'utilisation
- > Identifier le Chargé d'exploitation électrique et le Chargé de travaux
- > Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- > Énoncer les fonctions des matériels de condamnation
- > Respecter les instructions données par le Chargé d'exploitation électrique
- > Rendre compte de son activité
- > Rédiger les documents applicables
- > Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée

Validation

A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant.

- > **Durée**
14 heures (2 jours)
- > **Horaires**
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- > **Public et prérequis**
Personnel devant remplacer ou raccorder des équipements électriques en basse tension (ex : remplacement d'ampoules ou de fusibles, accessoires, raccordement de prises de courant, ré-enclenchement sécurités, etc.)
- > **Effectif**
12 personnes maximum par session
- > **Validation**
Attestation de participation et avis du formateur sur la délivrance de l'habilitation
- > **Compétences animateurs**
Formateur habilité
- > **Moyens**
Salle de cours / Appareils de mesures / Equipements de protection / Divers systèmes d'alimentation électrique et matériels
- > **Equipement**
Chaque candidat doit être équipé de gants, casque, chaussures de sécurité
- > **Handicap**
Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez nous pour plus de renseignements.

Identification document	Page 1/1
HE-BS-BE-2J	
Mise à jour	JUIN2021